Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est du 7 décembre 2021 à 19 h 00 tenue au Centre récréatif Édouard-Rivet situé au 11111, rue Notre-Dame Est

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent - mairesse
monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Louise Chartrand, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

La mairesse, madame Anne- St-Laurent, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 00.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR 2.

Début : 19 h 05 Fin : 19 h 09

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions ont été posées par la citoyenne suivante :

- Katie Boutin

ORDRE DU JOUR 3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021 3.1

202112-281

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 décembre 2021 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 décembre 2021

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Destruction de documents selon le calendrier de conservation de la Ville de Montréal-Est

7. RÈGLEMENT

7.1 Dépôt du projet de règlement PR22-01 - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2022

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES 6.

DESTRUCTION DE DOCUMENTS SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

6.1

202112-282

Considérant que la Ville a mandaté l'organisme Archives Lanaudière pour la gestion des documents de la Ville de Montréal-Est.

Considérant les « listes des documents à détruire – 2018-2020 » préparées par la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Considérant que toutes les directions de la Ville ont reçu cette liste et ont eu la possibilité de faire part de leurs commentaires.

Considérant la nécessité de procéder à un élagage des dossiers pour libérer des espaces d'entreposage dans la voûte principale de l'hôtel de ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à procéder à la destruction, conformément à la Loi sur les archives, des documents identifiés dans les « listes des documents à détruire année 2018-2020».

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR22-01 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022

7.1

202112-283

Monsieur Mario Bordeleau dépose le projet de règlement PR22-01 - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2022.

LEVÉE DE LA SÉANCE

202112-284

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De lever la séance à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT Mairesse	ROCH SERGERIE, avocat Greffier